

> La délibération est adoptée à l'unanimité.

(Monsieur JAUSSEMAND s'en va)²

Transport à la demande :

Monsieur LARTIGAU fait le point sur le projet de transport à la demande. La CAF et la MDSI ont donné leur accord pour diffuser le questionnaire par leurs personnels. La réunion de lancement ne pourra toutefois pas se tenir avant le 10 ou le 17 janvier car les partenaires n'ont pas de disponibilité avant ces dates.

Monsieur HILAIRE interroge sur les besoins de mobilité du territoire qui doivent être réfléchis autour d'axes structurants tels que le bus ou le train. Il ajoute que le Conseil général accepte de travailler avec nous et il est important de se tenir prêt afin de pouvoir bénéficier de ses financements. Il s'agit d'un projet important pour le territoire ; il convient donc de le faire aboutir rapidement.

Monsieur LARTIGAU confirme en expliquant la nécessité de faire les liens avec le service Trans-Gironde. Il est important alors de faire une enquête pour voir comment on va mettre en place ce service. Il sera certainement nécessaire de revoir notre projet originel pour faire un service de proximité, qui sera financé à 50% par le Département. Il confirme le besoin de ce service, d'où le besoin de ne rien laisser au hasard.

Monsieur HILAIRE précise que si le lien avec Trans-Gironde représente des contraintes, il est surtout un avantage pour les administrés (continuité du service de transport) et de gestion (aide importante du Département à ce sujet). Cela ouvre des perspectives en termes de coût, notamment pour ceux qui n'ont pas les moyens de se déplacer.

Madame PEMPTROIT déplore que la CDC soit obligée de suppléer à un manque du Département dont la ligne qui desservait Saint Macaire n'existe plus. Elle rappelle que le but originel de la démarche n'était pas ce service là et se demande si la CDC aura la capacité à répondre à cette nouvelle forme de service.

Monsieur LARTIGAU explique ce qui se fait ailleurs. Une CDC équivalente (15000 habitants) a créé ce service avec le bilan annuel suivant :

- 4000 transports
- 1.6 personnes transporté par voyage en moyenne
- 2 chauffeurs
- 1 coordinatrice du service (qui remplace le chauffeur en cas de congés ou de maladie)
- 2 véhicules

Monsieur LARTIGAU affirme que le projet est nécessaire sur le canton ; il évoluera certainement, mais il faut faire attention au financement que peut porter la CDC. Le besoin d'apporter ce service à la population semble certain. En effet, ce service public de proximité est inexistant sur notre territoire et la CDC doit pallier ce besoin.

Monsieur le Président rappelle que ce projet a fait l'objet de blocages politiques, puis de blocages du Département, ce qui a créé des ralentissements. Il est utile en zone rurale car de nombreuses personnes sont isolées. Il est important d'apporter un service à la dimension de la CDC. Les élus sont aujourd'hui convaincus de la nécessité du projet et celui-ci avance. Il est impératif de recueillir en amont les besoins du territoire pour avancer et proposer un service adapté à notre territoire.

Monsieur LARTIGAU rappelle le besoin de lancer le projet dès le vote du budget 2013, il faudrait donc mener une enquête de besoin au plus vite. La Commission 6 a en charge de nombreux projets importants et il faudra faire des priorités.

Monsieur le Président demande si le projet de transport à la demande doit être une priorité. Monsieur LARTIGAU répond que certainement, mais il faudra une décision en Commission 6 pour déterminer les modalités de sa mise en œuvre.

Monsieur le Président ajoute que la CDC a délibéré pour modifier ses statuts à ce sujet, mais elle est toujours dans l'attente de l'arrêté préfectoral modificatif.

Commission sport et culture (7)

Monsieur le Président demande au Conseil de bien vouloir délibérer pour retirer la délibération n°2012-067 du 24 juillet 2012 concernant la mise à disposition des terrains via un bail emphytéotique pour la réalisation d'un parking du Pôle sportif

En effet, il explique que la Sous-préfecture de Langon n'a pas autorisé la précédente délibération concernant la mise à disposition des terrains via un Bail Emphytéotique pour la réalisation d'un parking du Pôle sportif

² Les départs et arrivées sont reportés dans le compte-rendu afin de pouvoir établir les élus ayant effectivement voté sur chaque délibération.